

Le STIF et Autolib', acteurs majeurs de la mobilité en Ile-de-France, s'associent afin de compléter les services de la carte Navigo

Le STIF, autorité organisatrice des transports publics en Ile-de-France, et Autolib', 1^{er} service d'autopartage 100% électrique présent à Paris et dans près de 100 communes d'Ile-de-France adhérentes au syndicat Autolib' et Vélib' Métropole, annoncent leur collaboration pour permettre aux détenteurs de la carte Navigo d'accéder aux plus de **4 000 voitures et 6 200 bornes de charge**.

Aujourd'hui, plus de 5,6 millions de personnes utilisent leur carte Navigo au moins une fois par an via les différents forfaits existants. A compter de ce jour, tous les abonnés Navigo auront la possibilité d'intégrer, en toute simplicité, un abonnement Autolib' à leur carte. Le rapprochement de ces acteurs du transport va permettre d'améliorer l'accès des Franciliens aux diverses solutions de transport urbain et leur offrir davantage de possibilités en termes de mobilité sur un même support : la carte Navigo. Cette association va également favoriser l'intermodalité des transports en Ile-de-France et simplifier le quotidien des abonnés Navigo et Autolib', contribuant ainsi davantage à la réduction des véhicules thermiques en Ile-de-France et donc à la réduction de la pollution de l'air de manière plus générale.

« Dans le cadre de la révolution des transports publics en Ile-de-France que j'ai initiée, j'ai voulu faire du Pass Navigo un support universel de l'intermodalité pour les Franciliens. Ainsi, après avoir permis aux titulaires du Pass d'accéder aux services tels que la location des vélos en libre-service (Vélib', Cristolib, VéLO2), le transport fluvial ou les abonnements aux espaces de stationnement Veligo et Parcs Relais, les usagers peuvent désormais avoir accès à Autolib' », précise Valérie Péresse, Présidente de la Région Île-de-France et du STIF.

« Premier service d'autopartage au monde, Autolib' défend les valeurs d'éco-citoyenneté et de mobilité durable répondant aux enjeux de la transition énergétique, mais pas seulement », précise Marie Bolloré, Directrice Générale Applications Mobilité électrique. *« Il vise également à favoriser la mobilité en Ile-de-France en apportant une solution complémentaire aux moyens de transports déjà existants. Cette collaboration avec le STIF s'aligne donc parfaitement avec notre volonté de favoriser l'intermodalité et marque une étape importante pour la mobilité des Franciliens. »*

« Paris et les 100 villes adhérentes au syndicat Autolib' et Vélib' Métropole ont souhaité offrir aux usagers des transports collectifs, la possibilité de regrouper sur un même support les abonnements Vélib' et Autolib'. Permettre en quelques clics de s'abonner à des modes de transports non polluants conforte notre volonté de simplifier les déplacements quotidiens de millions de voyageurs dans toute la métropole » confirme Marie-Pierre de la Gontrie, Présidente du syndicat Autolib' et Vélib' Métropole. *« Les élus du syndicat souhaitaient qu'Autolib' soit accessible sur le pass Navigo, comme l'est Vélib'. C'est maintenant chose faite ! Et en installant dans toutes les villes des stations Autolib' et Vélib' proches des gares du réseau francilien, nous permettons à tous de parcourir les derniers kilomètres plus facilement. »*

Un accès simple et rapide

Déjà clients Autolib' ou non, l'activation d'Autolib' sur une carte Navigo se fait en toute simplicité.

Les personnes déjà clientes d'Autolib' devront se rendre en borne d'abonnement ou contacter le service client Autolib' afin d'obtenir un code qui leur permettra de relier leur abonnement Autolib' à leur carte Navigo.

Pour ceux qui souhaitent s'y abonner pour la première fois, il leur suffit de suivre le parcours d'abonnement Autolib' habituel (en borne ou sur internet), de choisir l'offre qui leur convient et enfin de choisir leur support (carte Navigo ou badge Autolib' classique).

A compter de ce jour, une dizaine d'ambassadeurs seront disponibles, 2 heures par jour, sur les stations Autolib' les plus fréquentées (rue du Four, Beaugrenelle, Boulogne, etc.). Ils présenteront les fonctionnalités de cette offre et répondront aux questions des abonnés et personnes intéressées.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <https://www.autolib-navigo.fr>

A propos de Blue Solutions :

Cotée en Bourse depuis le 30 octobre 2013, Blue Solutions est la société qui regroupe les activités de stockage d'électricité développées par le Groupe Bolloré. En diversifiant son activité historique de producteur de papiers et de films plastiques ultrafins, le Groupe Bolloré est devenu producteur de composants électriques complets pour condensateurs, jusqu'à détenir plus d'un tiers du marché mondial. À partir de cette expertise et après 20 ans de R&D, le Groupe a mis au point des batteries et solutions de stockage d'électricité qui reposent sur une technologie unique, la batterie LMP® (Lithium Métal Polymère) ainsi que sur la technologie des supercapacités. Ces batteries sont utilisées dans des applications mobiles (véhicules électriques), mais aussi dans des applications stationnaires (stockage d'électricité pour les particuliers, les entreprises, les collectivités...), développées et commercialisées par d'autres entités du Groupe réunies au sein de Blue Applications, qui connaissent, depuis 2011, un développement rapide sur tous les continents.

www.blue-solutions.com

A propos du STIF :

Le STIF imagine, organise et finance les transports publics pour tous les Franciliens. Au cœur du réseau de transports d'Ile-de-France, le STIF fédère tous les acteurs (voyageurs, élus, constructeurs, transporteurs, gestionnaires d'infrastructures, etc.), investit et innove pour améliorer le service rendu aux voyageurs. Il décide et pilote les projets de développement des réseaux et de modernisation de tous les transports, dont il confie l'exploitation à des transporteurs.

Présidé par Valérie Péresse, Présidente de la Région Ile-de-France, le STIF est composé de la Région Ile-de-France et des huit départements franciliens et porte ainsi la vision de l'ensemble des transports d'Ile-de-France (train, RER, métro, tramway, T Zen et bus).

www.stif.info et www.stif.org - @STIFidf

A propos d'Autolib' et Vélib' Métropole :

En 2009, dans le cadre du développement de l'offre de transport à l'échelle métropolitaine, Paris et une vingtaine de villes de la Métropole se sont associés pour créer le syndicat mixte Autolib' Métropole afin d'offrir aux Franciliens un service de location de véhicules électriques en libre-service. L'exploitation du service Autolib' a été confiée à la Société Autolib', filiale du Groupe Bolloré dans le cadre d'une délégation de service public.

En novembre 2016, les élus du syndicat ont souhaité intégrer au Syndicat la compétence de location de vélos en libre-service pour le futur Vélib' métropolitain qui verra le jour en janvier 2018.

A ce jour, le syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole, présidé par Madame Marie-Pierre de la Gontrie, compte parmi ses adhérents 101 communes, 6 Établissements Publics Territoriaux, le département des Hauts-de-Seine et la Région Île-de-France.

Contacts presse

STIF :

Hélène Duguet : helene.duguet@stif.info - 01 82 53 80 90

Blue Solutions / Autolib' :

Laetitia Févry : laetitia.fevry@blue-solutions.eu - 06 25 64 15 07

Syndicat Autolib' et Vélib' Métropole: contact@autolibmetropole.fr - 01 80 18 92 00